



# *Conseil de politique alimentaire du Cœur du Hainaut*

## **Charte**

**Version - Décembre 2024**



# Charte du Conseil de politique alimentaire du Cœur du Hainaut

## Table des matières

<b>Charte</b> .....	1
<b>1. Contexte</b> .....	2
<b>2. Vision partagée du système alimentaire local de demain</b> .....	3
<b>3. Missions du Conseil de politique alimentaire</b> .....	4
Un espace de dialogue et d'échange.....	4
Un espace de coordination.....	4
Une force d'action.....	4
Une force d'orientation.....	4
<b>4. Valeurs</b> .....	5
<b>5. Fonctionnement</b> .....	5
<b>Le Conseil</b> .....	5
<b>Le(s) groupe(s) de travail</b> .....	7
<b>La Coordination</b> .....	7
<b>6. Adhésion</b> .....	8

## 1. Contexte

*Favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité ? Créer des emplois pérennes dans le secteur de l'alimentation ? Valoriser les circuits-courts ? Soutenir les producteurs, les artisans et les commerces alimentaires locaux ? Contribuer à une meilleure santé de la population et de la planète ? Encourager les modes de production et de consommation vertueux ? Relocaliser l'alimentation ? Réduire le gaspillage et les déchets alimentaires ?*

Face à ces ambitions, la Wallonie soutient l'émergence de structures de gouvernance collaborative autour des questions liées à l'alimentation, appelées "Conseils de politique alimentaire" (CPA). En rassemblant une diversité d'acteur.rice.s qui partagent la volonté d'améliorer l'organisation d'un système alimentaire territorial, les CPA peuvent en effet contribuer à la recherche de solutions face aux enjeux relatifs à l'alimentation.

Les partenaires du projet "[Alimentation durable au Cœur du Hainaut](#)" (2021-2024) ont initié cette démarche en 2023 et invité les acteurs soucieux de transformer le système alimentaire local à construire et expérimenter la mise en place d'une telle instance.

Au cours d'ateliers participatifs, les personnes engagées se sont dotées d'une vision commune pour le système alimentaire local de demain, elles ont défini les missions du Conseil et les valeurs qui guident son action et elles ont balisé ses instances et leur fonctionnement.

Ces éléments fondent la présente charte du Conseil de politique alimentaire du Cœur du Hainaut, dont le territoire de gouvernance est celui des [25 villes et communes qui composent le Cœur du Hainaut](#), à savoir : Anderlues, Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Le Roeulx, Lens, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.

Au regard de leur première année d'expérience, les membres ont adapté cette charte, laquelle reste susceptible d'évoluer sur base de l'évaluation qui en sera faite.

## **2. Vision partagée du système alimentaire local de demain**

Le Conseil de politique alimentaire du Cœur du Hainaut veut contribuer à transformer en profondeur le système alimentaire local pour le rendre durable, au sens du référentiel "Vers un système alimentaire durable en Wallonie" (2018).

Ainsi, Nous – les membres de ce Conseil, nous engageons à porter l'ambition de développer un nouveau modèle alimentaire qui, localement :

- ✎ Fournit une alimentation de qualité et en garantit, en continu, l'accès géographique, culturel et financier de chacun
- ✎ Favorise la vie en bonne santé et le bien-être de tous
- ✎ Assure une juste rémunération des acteurs, avec une attention particulière pour celle des producteurs
- ✎ Augmente le degré d'autosuffisance alimentaire du territoire et crée de l'emploi pérenne
- ✎ S'appuie sur des pratiques durables tout au long des filières, préserve l'environnement et développe la biodiversité locale
- ✎ Renforce l'information des consommateurs en termes de traçabilité et assure, dès le plus jeune âge, un niveau élevé de connaissances et un partage de compétences pour comprendre et amener le plus grand nombre à innover et participer, individuellement et/ou collectivement, à cette transition.

Pour soutenir la transformation vers ce système alimentaire local durable sur le plan environnemental, juste et inclusif sur le plan social, et capable de générer de la prospérité socio-économique, les acteurs locaux s'appuient sur le Conseil de politique alimentaire.

En effet, loin de nous décourager, l'ampleur des enjeux alimentaires renforce notre détermination à agir, ensemble et en continu, en faveur d'un système alimentaire durable. C'est pourquoi, le Conseil de politique alimentaire du Cœur du Hainaut, qui se veut être une instance de gouvernance responsable et efficace, vise à acquérir une connaissance fine des parties prenantes du système et une compréhension mutuelle de leurs enjeux et réalités, à démocratiser les débats relatifs à l'alimentation, et à permettre aux acteurs locaux de se réappropriier les questions alimentaires de leur territoire en proposant, en co-construisant, voire en portant, un ensemble cohérent et convergent de solutions innovantes et transdisciplinaires.

### 3. Missions du Conseil de politique alimentaire

Le Conseil de politique alimentaire a pour finalité de contribuer à transformer en profondeur le système alimentaire local : il a pour ambition de participer à la construction d'un nouveau modèle alimentaire qui stimule le développement économique local, qui contribue à la santé et au bien-être de tous et qui soit durable sur le plan environnemental et juste sur le plan social.

Pour ce faire, le CPA vise 4 objectifs spécifiques. Sa raison d'être est, à la fois, d'être :

#### Un espace de dialogue et d'échange

Le Conseil de politique alimentaire agit comme une plateforme multi-acteur.rice.s qui rassemble et fédère des acteur.rice.s représentatif.ive.s du système alimentaire du Cœur du Hainaut. Concrètement, le CPA :

- ✎ Met en réseau les acteur.rice.s et partage les informations liées à la thématique de l'alimentation ;
- ✎ Partage les bonnes pratiques et opportunités existantes en matière d'alimentation durable ;
- ✎ Crée un maillage et favorise l'interconnaissance et le décloisonnement des acteurs.

#### Un espace de coordination

Le Conseil de politique alimentaire encourage la coordination/l'articulation entre différents secteurs, niveaux d'action et profils liés à l'alimentation. Concrètement, le CPA :

- ✎ Favorise les liens et complémentarités qui existent entre l'alimentation et : l'environnement, la santé, le développement économique, l'éducation, l'action sociale, la lutte contre la pauvreté, l'agriculture etc. ;
- ✎ Encourage la cohérence et la collaboration entre les projets d'alimentation durable se développant sur le territoire et par ce fait, favorise l'économie d'énergies et de moyens.

#### Une force d'action

Le Conseil de politique alimentaire est à l'origine d'initiatives concrètes qui répondent, de manière cohérente et convergente, à des besoins du territoire. Il impulse, duplique, renforce, évalue, sensibilise et informe. Le CPA peut :

- ✎ Être un forum dédié à l'élaboration concrète et la co-construction de solutions ;
- ✎ Être un incubateur d'idées : un lieu de recherche et d'application d'idées, renvoyant vers une vision générale ;
- ✎ Formuler des programmes qui permettent d'implémenter des solutions territoriales en ce qui concerne les différents aspects d'une alimentation durable et les évaluer ;
- ✎ Mettre en place des actions exemplaires, répliquables.

#### Une force d'orientation

Le Conseil de politique alimentaire émet des avis et recommandations afin d'orienter et d'enrichir les politiques publiques et institutionnelles et de participer à la co-construction des

politiques alimentaires. Ces avis se basent sur une approche systémique permettant d'identifier les causes profondes des dysfonctionnements du système et des propositions de solutions co-construites pour y répondre.

Le CPA peut :

- ✎ Être un lieu de co-construction d'avis collectifs et de revendications représentant au mieux l'intérêt général ;
- ✎ Se positionner comme porte-parole de l'ensemble des acteurs de l'alimentation durable sur son territoire ;
- ✎ Participer de façon active à la construction d'une stratégie territoriale pour accélérer la transition vers une alimentation durable ;
- ✎ Jouer un rôle de relais entre interlocuteurs du territoire et les autorités politiques locales et régionales ;
- ✎ Evaluer l'action globale de transition du territoire concerné et être force de proposition pour l'améliorer.

#### **4. Valeurs**

- ✎ Les membres du Conseil prônent l'engagement et la participation active de chacun dans l'objectif de transformation vers un système alimentaire durable.
- ✎ Les membres du Conseil défendent un idéal de justice sociale et cherchent à modifier les rapports de force au sein du système alimentaire en respectant, par une meilleure compréhension mutuelle, la diversité des points de vue et en créant les conditions où chaque membre a la possibilité de réaliser pleinement son potentiel.
- ✎ Les membres du Conseil privilégieront les actions ayant un impact positif direct et concret pour le territoire et ses habitants et encourageront pour ce faire la prise d'initiatives et l'entraide.

#### **5. Fonctionnement**

##### **Le Conseil**

###### Composition

La composition du Conseil est issue d'un appel ouvert à participation.

Pour être membre du Conseil, il faut :

- ✎ Résider, être professionnellement actif ou témoigner d'une appartenance particulière au territoire du Cœur du Hainaut
- ✎ Adhérer aux objectifs, principes et valeurs du référentiel wallon de l'alimentation durable
- ✎ Adhérer à ceux de la présente charte et la signer
- ✎ Avoir une réelle motivation à améliorer le système alimentaire au Cœur du Hainaut

- ✎ S'engager à contribuer activement aux missions du CPA (cf. préparer les réunions, alimenter les ordres du jour, contribuer aux échanges, relire les documents, relayer l'information utile dans ses réseaux ...), et à en respecter le fonctionnement.

Les membres du CPA agissent pour l'intérêt collectif. Ils y siègent à titre personnel ou à titre de représentant d'une structure. Dans ce dernier cas, ils disposent d'un mandat leur permettant de prendre les décisions qui doivent être prises au sein du CPA. Au-delà de la participation, les organisations membres s'engagent à nourrir et se nourrir des travaux et réflexions du CPA pour en amplifier les impacts.

La volonté est d'intégrer le maximum de personnes qui candidateront au Conseil. Il est cependant également important d'avoir un Conseil dont la composition est équilibrée entre les différentes catégories et profils d'acteurs du territoire souhaitant s'investir dans la transition alimentaire.

En ce sens, sur base des candidatures reçues, la Coordination veillera à ce que la composition du Conseil garantisse au mieux la représentativité et l'équilibre entre les catégories d'acteurs concernées, selon les lignes directrices suivantes :

- ✎ Garantir une représentation équilibrée des acteurs liés aux différents maillons, secteurs et filières liés à l'alimentation ;
- ✎ Porter une attention spécifique à la diversité de ses membres et à la répartition géographique de ceux-ci.

Si le cas échéant, les candidatures reçues dans certaines catégories entraînent une surreprésentation de celles-ci et a fortiori un déséquilibre dans la représentation, un processus transparent et démocratique (ex. élection sans candidat<sup>1</sup>, tirage au sort, ...) sera mis en place pour sélectionner les candidats des catégories concernées.

Enfin, le Conseil veillera – notamment par l'ouverture de ses groupes de travail et par le déploiement de démarches inclusives, à s'ouvrir aux acteurs peu enclins à participer à ce type de dispositif et à adapter son approche pour tisser du lien avec un maximum d'acteurs et étendre son réseau.

### Missions et organisation

Le Conseil a pour missions d'être un espace de dialogue et d'échange, un espace de coordination, une force d'action et une force d'orientation (cf. supra).

Pour ce faire, il se réunit au minimum 3 fois par an, idéalement 4. En 2025, 3 réunions plénières auront lieu au 1<sup>er</sup> semestre.

Les membres s'engagent à être présents au minimum à 2 des 3 réunions (3 des 4) par an et à préparer les réunions. Ils définissent ensemble les dates, horaires et lieux afin de favoriser la participation de tous. Au besoin, ils peuvent désigner un suppléant.

Selon l'ordre du jour, le Conseil peut inviter des personnes-ressources ad hoc.

Les membres s'engagent pour une durée de 1 an, renouvelable.

---

<sup>1</sup> Ce sont les membres de la catégorie d'acteurs qui choisissent les personnes qui seront les mieux à même selon eux d'assurer un mandat au sein du CPA.

Les démissions doivent être notifiées par écrit à la Coordination 2 mois avant la date de la prochaine séance du Conseil et prennent effet en séance.

Les organisations concernées s'engagent à désigner un autre représentant pour cette prochaine séance.

Les membres qui perdraient le mandat de leur institution peuvent poursuivre leur engagement au sein du CPA à titre personnel.

Pour ajuster au mieux le processus de travail collectif, il importe que les membres démissionnaires ou absents aux réunions plénières en expliquent les raisons.

Les décisions se prennent de préférence par consensus ou à défaut par une recherche de consentement ("tout le monde peut vivre avec"). En dernier recours, les décisions se prennent à la majorité absolue des votes des présents.

Le Conseil institue les groupes de travail, il en cadre et en évalue les travaux. Il valide le rapport annuel élaboré par la Coordination et assure l'évaluation du fonctionnement du CPA.

## **Le(s) groupe(s) de travail**

### Composition

Pour assurer ses différentes missions, le Conseil institue des groupes de travail. Il en fixe les objectifs et les échéances et en suggère la composition.

Un groupe de travail est idéalement porté par un ou deux membres du Conseil. Au minimum, un membre de la Coordination et 2 autres membres du CPA, motivés et disponibles, en feront partie.

Des non-membres pourront intégrer ces groupes de travail, pour autant qu'ils adhèrent au référentiel wallon de l'alimentation durable et aux principes et valeurs de la présente charte.

Le Conseil veillera à limiter le nombre de groupes de travail au regard des forces vives disponibles et mobilisables pour les développer.

### Organisation

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par le Conseil, chaque groupe détermine son mode de fonctionnement, en accord avec le CPA.

Les procès-verbaux devront être systématiquement transmis dans un délai de 2 semaines aux membres du CPA. Le(s) porteur(s) feront état des travaux à chaque réunion du Conseil.

## **La Coordination**

### Composition

Bénéficiant actuellement du subside de la Région wallonne pour assurer cette mission jusqu'au 30/06/2025, Hainaut Développement assure la Coordination du CPA, en collaboration avec l'Observatoire de la Santé du Hainaut au moins jusqu'à cette date.

## Missions et organisation

- ✎ La Coordination organise, anime et assure le secrétariat des réunions du Conseil.

Elle envoie une proposition d'ordre du jour au moins 2 semaines à l'avance et envoie un compte-rendu de la séance dans les 2 semaines suivant la rencontre.

Un animateur externe peut co-animer les séances en cas de besoin.

- ✎ La Coordination rédige un rapport annuel et le soumet à la validation du Conseil.
- ✎ La Coordination soutient les porteurs des groupes de travail dans leur démarche.
- ✎ La Coordination assure la communication relative au CPA.
- ✎ La Coordination assure le lien avec le niveau régional et les autres CPA wallons.

Dans un souci d'amélioration continue, les missions de la Coordination seront évaluées annuellement par les membres du Conseil, en tenant compte de l'avis des groupes de travail.

## **6. Adhésion**

Par la co-signature de cette charte, le ou la signataire devient officiellement membre du Conseil de politique alimentaire du Cœur du Hainaut.

Le ou la signataire affirme partager l'ambition de transformer le système alimentaire local pour le rendre durable et adhère à la vision et aux valeurs décrites dans la présente charte. Il ou elle s'engage à contribuer activement à ses missions, dans un esprit de coopération et d'intérêt général et à en respecter le fonctionnement.

Fait à Mons, le 15 février 2025.

Le ou la signataire

Pour la Coordination du CPA du Cœur du Hainaut